

Service d'Accueil d'Urgence - SAU78 (Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes)

Projet d'Établissement 2015 – 2020

• LES FONDEMENTS DE NOTRE PROJET

Le **SAU78**, Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), a pour mission d'accueillir des enfants, adolescents et jeunes majeurs en situation d'urgence et en grandes difficultés sociales et/ou familiales. Cet accueil d'urgence peut intervenir ou être ordonné lorsque le mineur ou le jeune majeur ne peut être maintenu dans son milieu familial au sens large du terme, du fait d'une situation de danger, soit pour lui-même, soit pour son entourage habituel.

L'accueil d'urgence trouve son fondement dans l'article L 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « Le département organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance [...] précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence ».

Le **SAU78** offre ainsi une possibilité de prise en charge immédiate (hébergement et accompagnement éducatif), en réponse aux situations de crise et aux demandes de placement en urgence des autorités judiciaires (Parquet des mineurs et Juge des Enfants) et des services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans ce contexte, le **SAU78** propose un accompagnement éducatif s'inscrivant dans une prise en charge globale, tous les jours de l'année et 24h/24. Il garantit au jeune :

- Une protection par un accueil et des conditions matérielles favorisant une vie quotidienne sécurisée et de qualité
- Un soutien éducatif afin de lui offrir des repères structurants et contenant
- Un accompagnement social pour qu'il puisse s'intégrer en collectivité et dans la société
- Un soutien pédagogique pour lui permettre de se remobiliser sur les enjeux d'apprentissage de base et d'insertion professionnelle

L'objectif est d'évaluer la situation de crise, d'accompagner et de mettre en place, au regard du travail accompli, des solutions correspondant au mieux aux besoins des jeunes accueillis.

Ce travail impose l'implication de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'une véritable collaboration avec les partenaires de la prise en charge du jeune accueilli. Il s'inscrit dans une temporalité contrainte et cette question est essentielle. Les enjeux et les modalités de la prise en charge diffèrent selon que l'on est dans un accueil d'un jour, d'un mois, de trois ou six mois renouvelables.

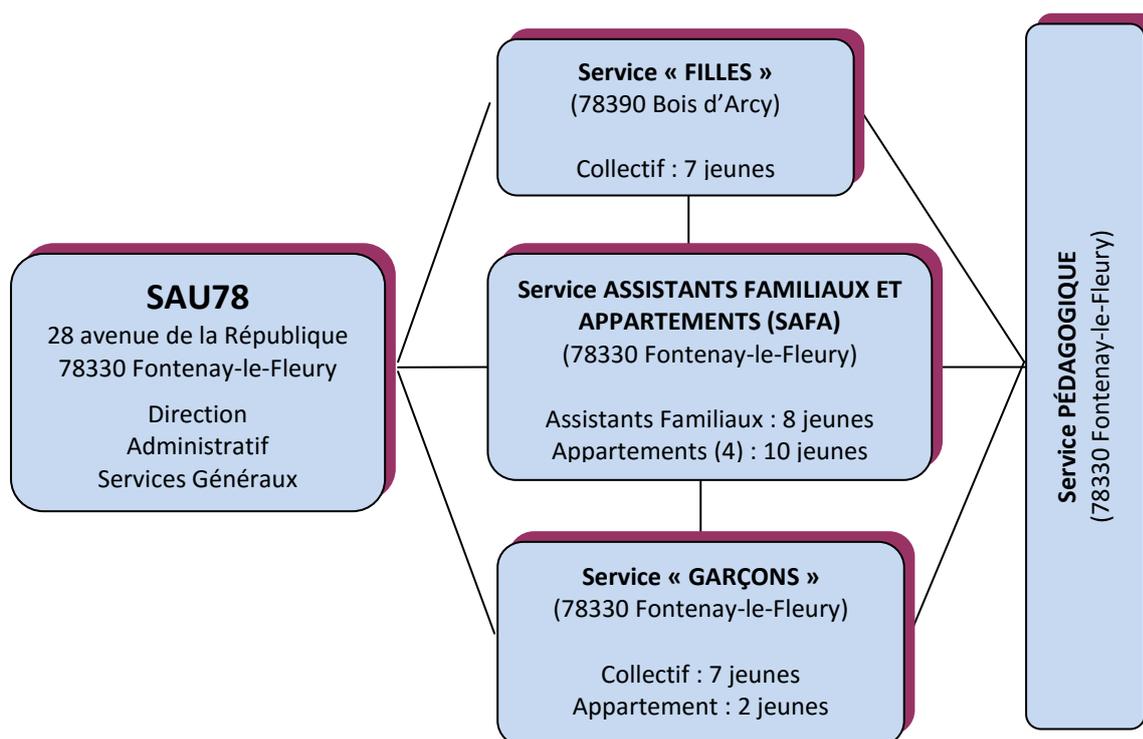
• NOTRE CONTEXTE ET NOTRE ORGANISATION

Le **SAU78** est habilité pour recevoir des jeunes de 0 à 21 ans, filles et garçons. L'accueil est organisé dans trois Services différents, avec un Service Pédagogique associé et un cœur d'institution (Direction et Service administratif) situés à Fontenay-le-Fleury : Service « Filles » (78390 Bois d'Arcy) – Service « Garçons » (78330 Fontenay-le-Fleury) - Service Assistants Familiaux et Appartements (SAFA) (78330 Fontenay-le-Fleury).

Le **SAU78** est ainsi configuré de manière à pouvoir accueillir des jeunes aux profils très différents et ainsi répondre, dans une large mesure, aux besoins existants et repérés.

L'organisation retenue permet également de garantir des modalités de prise en charge adaptées à chaque situation et de favoriser les adaptations rendues nécessaires par les évolutions des situations, en permettant à un jeune de passer d'un Service à l'autre, dans une dynamique de continuité de parcours.

L'ensemble des Services est placé sous la responsabilité de la Directrice, responsable de leur organisation, garante des conditions de travail des salariés et de la qualité des prises en charge des jeunes accueillis.



DIRECTRICE : Véronique BLAIN
CHEF DE SERVICE EDUCATIF – SERVICE « FILLES » : Laëtitia LE GALL
CHEF DE SERVICE EDUCATIF – SERVICE « GARÇONS » : Michel NGOH NTOUMBA
CHEF DE SERVICE EDUCATIF – SAFA : Christel RAVIER
CHEF DE SERVICE EDUCATIF – SERVICE PEDAGOGIQUE : Michel NGOH NTOUMBA

• NOS PRINCIPES ET MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

PROTÉGER - ACCUEILLIR - OBSERVER - ÉVALUER - ORIENTER

L'accueil : Il suppose de se préparer à recevoir le jeune, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit. C'est peut-être la phase la plus délicate, d'autant plus qu'elle intervient dans un contexte d'urgence et, le plus souvent, sans préparation préalable.

Le professionnel présent à cet instant veille à préparer la chambre du jeune et à informer le groupe de l'arrivée d'un camarade. Dans le même temps, il s'attache à prendre connaissance, dans la mesure du possible et en fonction des éléments transmis, de la problématique du jeune. Il est déjà question de prendre en compte la situation personnelle du jeune afin de la rendre conciliable avec la vie dans un environnement jusque-là inconnu de lui. L'Assistant Familial, lui, prend soin d'associer les membres de sa famille en présence aux modalités d'accueil du jeune accueilli.

Dans les jours qui suivent immédiatement son arrivée, le jeune aura rencontré tous les intervenants éducatifs du **SAU78** chargés de son accompagnement, ainsi que le Psychologue du Service avec lequel un premier entretien est systématique. Il est également reçu, dans la quinzaine, par la Directrice, garante de sa prise en charge.

La référence éducative : Si l'accueil d'un jeune engage toute l'équipe éducative du Service, pour autant un Éducateur assurant une fonction de référence est désigné par le Chef de service éducatif. Il est l'interlocuteur privilégié du jeune et est plus spécialement chargé de son accompagnement. Il a pour rôle de travailler sur la globalité de la situation et a une relation plus privilégiée avec la famille, l'école, les différents partenaires. La présence du référent permet une meilleure coordination et cohérence des actions menées avec le jeune pris en charge. Il reste un repère pour le jeune, il exerce une fonction de contenant, il fait le lien entre le « dedans » et le « dehors ».

La pluridisciplinarité : L'ensemble des salariés du **SAU78**, chacun à sa place, est impliqué et engagé, d'une manière ou d'une autre, dans la situation du jeune, de l'Agent de maintenance qui assure l'entretien du cadre de vie des jeunes et du cadre de travail des salariés, à la Directrice, garante des conditions liées à l'organisation, au fonctionnement et à la dirigeance de l'Établissement. C'est bien d'interactions entre les fonctions existantes dont il s'agit, celles-ci s'exerçant concomitamment et en complémentarité. Le travail se fait en collaboration au sein de la même organisation, avec une culture commune et des méthodes similaires. Le **SAU78** dispose d'un Service Pédagogique, qui vient compléter le travail réalisé par les équipes éducatives. Il intervient en transversalité sur l'ensemble des Services et est incarné par un Éducateur scolaire spécialisé. Son travail ne peut se concevoir sans les liens construits avec les équipes éducatives en charge, au quotidien, des jeunes placés.

L'implication et la participation des jeunes : en s'appuyant sur notre cadre éducatif, conceptuel et déontologique, et en référence à la loi du 2 janvier 2002, le droit des jeunes à la participation se décline en quatre points :

- Le droit de s'exprimer, de parler, de donner son avis
- Le droit d'être écouté, d'être cru
- Le droit d'être pris en compte
- Le droit de participer au processus de décision et même de prendre seul des décisions

• NOS ENGAGEMENTS

Les engagements formulés collectivement renvoient non seulement à une éthique individuelle mais également à une éthique de responsabilité, autant de principes définis ensemble qui constituent des repères pour guider nos pratiques et prennent sens face à des situations concrètes.

Ils s'imprègnent des valeurs et options fondamentales de l'AVVEJ et se déclinent au niveau des jeunes accueillis et de leurs familles : bienveillance et bienveillance, respect de la personne, écoute et attention... et vis-à-vis de l'environnement : partenariat construit et animé.

Ces engagements sont sous-tendus par une conviction affirmée et partagée par tous : l'accueil d'urgence est une « noble mission ».

Nous, salariés du **SAU78**, nous nous engageons, à :

Vis-à-vis du jeune accueilli et de sa famille

- Avoir comme objectif commun l'intérêt du jeune
- Élaborer pour et avec chaque jeune un projet adapté et respectueux de sa situation, de ses besoins et de ses choix
- Valoriser le potentiel, soutenir l'ambition et l'estime de soi de chaque jeune
- Assurer un accompagnement éducatif et un suivi du jeune sans discrimination
- Écouter, comprendre et prendre en compte la parole du jeune
- Protéger et prendre soin du jeune tant sur le plan de sa santé physique que psychologique
- Prendre en compte les liens et les relations familiales du jeune
- Considérer la place des familles et favoriser leur investissement

Dans l'organisation et le fonctionnement du SAU78

- Réunir les conditions d'un accueil matériel et humain chaleureux et bienveillant, pour chaque jeune
- Être dans une posture d'empathie, de bienveillance et promouvoir la bienveillance
- Rendre lisible notre cadre de fonctionnement
- Agir en équipe dans la cohérence et la cohésion
- Développer la veille éducative et la synergie d'équipe
- Consolider et formaliser les partenariats

Le SAU78 est un établissement de l'AVVEJ (Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes)
AVVEJ – 1 place Charles de Gaulle 78067 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex
www.avvej.asso.fr